

LA LAÏCITÉ, CATHÉDRALE DE TOUS LES FRANÇAIS

Il y a 119 ans aujourd'hui, le 9 décembre 1905, après des semaines de débats enflammés à la Chambre et le vote des députés, la loi de Séparation des Églises et de l'État était promulguée. Aussitôt le pape excommuniait tous les députés catholiques qui avaient voté le texte.

La Séparation n'est pas la loi de compromis lénifiant que s'entêtent à dépeindre les cléricaux et leurs alliés. Elle ne fut pas négociée entre l'État et les cultes mais elle fut imposée à ces derniers. La Loi de Séparation est un texte de combat destinée à libérer les citoyens du joug réactionnaire et clérical sur la société.

La laïcité est un principe constitutionnel qui règle notre vie en société, en séparant le politique du religieux. C'est aussi le fondement de l'école de la République, soucieuse de former des citoyens libres, égaux et fraternels. C'est enfin le premier outil de l'émancipation, cette libération de la conscience à laquelle s'attache la République, qui, comme le dit la première phrase de l'article 1er de la loi de Séparation, assure la liberté de conscience.

Cela signifie que la laïcité n'est pas que neutralité de l'État, une sorte de vide, mais qu'elle est un principe actif auquel doivent se consacrer tous les agents de l'État et tous les citoyens. Comme disait Jean Jaurès, « il n'y a que le néant qui soit neutre ». Il ajoutait que seuls les cléricaux assignaient la laïcité à la neutralité.

**PLUS QUE JAMAIS, LA CONSTRUCTION DE LA LAÏCITÉ,
NOTRE CATHÉDRALE RÉPUBLICAINE,
CELLE DE TOUS LES FRANÇAIS, CONTINUE.**

Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales. Elle œuvre à l'unité des laïques.